



BROCHURE D'INFORMATION **EASY CAC 2**

Titres de créance non garantis en capital (*ni en cours de vie, ni à l'échéance*)¹

Durée d'investissement conseillée : 8 ans
(*hors cas de remboursement automatique anticipé*)

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions

Éligibilité : contrats d'Assurance vie et Comptes titres

¹ Le produit est également soumis au risque de défaut de Société Générale

EASY CAC 2

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Dans cette brochure, les termes « capital initial » ou « capital » utilisés désignent la valeur nominale des titres soit 1000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Avec Easy CAC 2, l'investisseur privilégie un produit adossé au marché actions français. Le remboursement du produit est donc conditionné à l'évolution de l'Indice CAC 40[®] dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'Indice CAC 40[®] à l'échéance du produit (le 22 janvier 2020) au-delà de 50% (exclu), l'investisseur subira une perte en capital mais le remboursement s'effectue alors à hauteur de deux fois la valeur finale de l'Indice (l'indexation n'est jamais totale). Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -50% (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel maximum de 7,8%).

- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 7, si la performance de l'Indice CAC 40[®] depuis l'origine est positive ou nulle (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,8%).
- Une perte en capital seulement si l'Indice CAC 40[®] a enregistré à l'échéance une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial.
- Un objectif de gain de 8% par année écoulée si l'Indice CAC 40[®] a enregistré une performance depuis l'origine supérieure ou égale à -50% à l'échéance (soit un Taux de Rendement Annuel de 6,4%).
- La réception éventuelle à l'échéance de 2 fois la valeur finale de l'Indice CAC 40[®] si ce dernier a enregistré une baisse de plus de 50%, ce qui atténue la perte en capital.

AVANTAGES ET INCONVENIENTS

AVANTAGES

- De l'année 1 à 7, si à l'une des dates de constatations annuelles, la performance de l'Indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial et un gain de 8% par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 7,8%).
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice enregistre une performance depuis l'origine supérieure ou égale à -50%, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 64% (soit un TRA de 6,4%).
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice CAC 40[®] a baissé de plus de 50% depuis l'origine. Dans ce cas, l'investisseur bénéficie de 200% de la valeur finale de l'Indice.

INCONVENIENTS

- Le produit ne comporte pas de protection de capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 13/01/2012 et conservant les titres de créance jusqu'à leur échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice CAC 40[®] du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un TRA maximum de 7,8%).
- Le rendement d'Easy CAC 2 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice CAC 40[®].

EASY CAC 2

DÉTAILS DU MECANISME DE REMBOURSEMENT

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

De l'année 1 à 7, à chaque date de constatation annuelle¹, dès que la performance de l'Indice CAC 40[®] depuis la date de constatation initiale, le 13 janvier 2012, est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors, à la date de remboursement anticipé concernée² :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 8% PAR ANNÉE ÉCOULÉE
(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,8%³)

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'issue de l'année 8, le 13 janvier 2020, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été préalablement activé, on observe la performance de l'Indice CAC 40[®] depuis la date de constatation initiale, le 13 janvier 2012.

Cas favorable : Si la performance de l'Indice CAC 40[®] est supérieure ou égale à -50%, l'investisseur reçoit, le 22 janvier 2020 :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 64%
(Soit un Taux de Rendement Annuel de 6,4%³)

Cas défavorable : Sinon, si la performance de l'Indice CAC 40[®] est inférieure à -50%, l'investisseur reçoit, le 22 janvier 2020 :

200% DE LA VALEUR FINALE⁴ DE L'INDICE³
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance

¹ 14/01/2013 ; 13/01/2014 ; 13/01/2015 ; 13/01/2016 ; 13/01/2017 ; 15/01/2018 ; 14/01/2019

² 23/01/2013 ; 22/01/2014 ; 22/01/2015 ; 22/01/2016 ; 24/01/2017 ; 24/01/2018 ; 23/01/2019

³ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice CAC 40[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

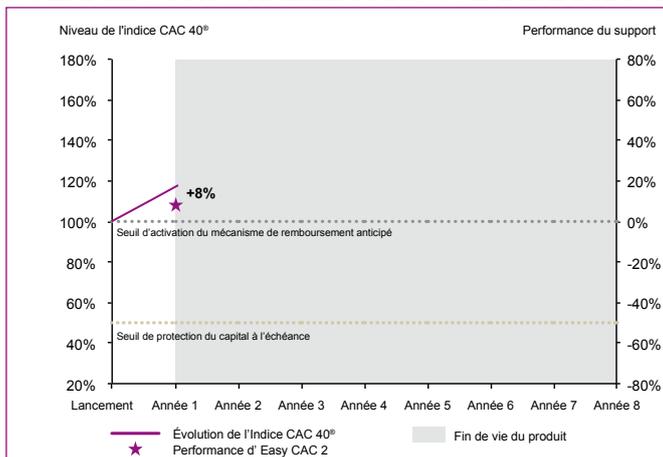
⁴ La valeur finale de l'Indice est calculée en pourcentage de la valeur initiale.

EASY CAC 2

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

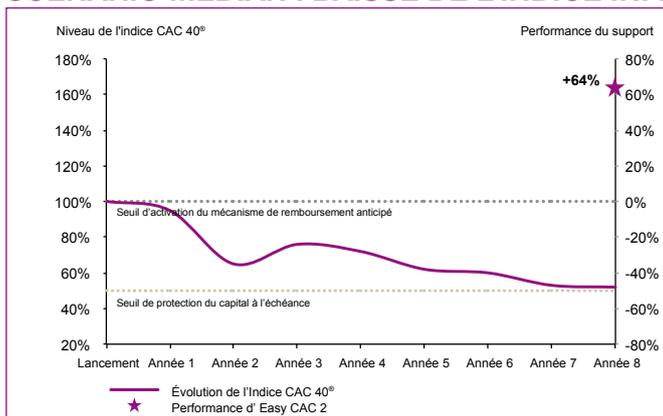
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE



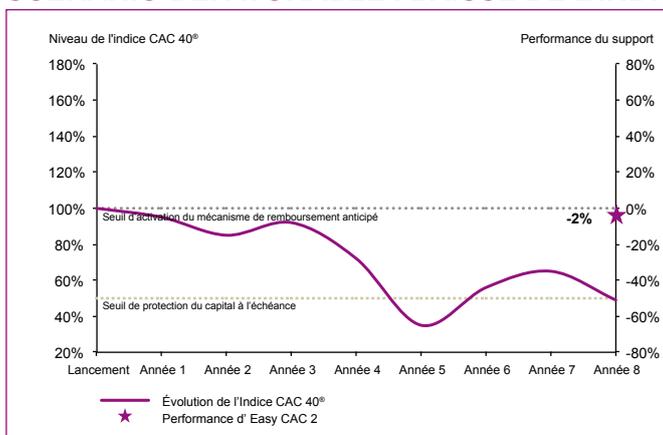
- À l'issue de l'année 1, l'Indice CAC 40® enregistre une performance positive depuis l'origine (+15%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé automatiquement.
- L'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial plus un gain de 8% par année écoulée, soit 108%¹**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel maximum de 7,8%¹, contre un Taux de Rendement Annuel de 14,5%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 50%



- À l'échéance des 8 ans, l'Indice CAC 40® enregistre une performance de -48% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -50%.
- L'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial plus un gain de 8% par année écoulée, soit 164%¹**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 6,4%, contre un Taux de Rendement Annuel de -7,8%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de remboursement d'Easy CAC 2.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 50%



- À l'échéance des 8 ans, l'Indice CAC 40® enregistre une performance de -51% depuis l'origine.
- **L'investisseur reçoit alors 200% de la valeur finale de l'Indice, soit 98% de son capital initial¹**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de -0,3%¹, contre un Taux de Rendement Annuel de -8,5%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de remboursement d'Easy CAC 2.

Le rendement d'Easy CAC 2 à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.

¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice CAC 40®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

EASY CAC 2

L'INDICE CAC 40® : L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES MARCHÉS ACTIONS FRANÇAIS

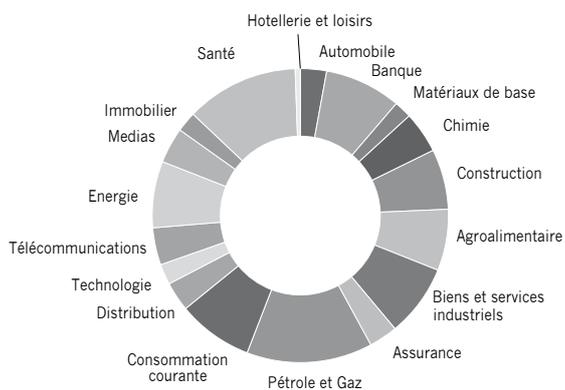
L'INDICE CAC 40®

L'indice CAC 40®, dividendes non réinvestis, est composé de 40 valeurs choisies parmi les 100 premières capitalisations cotées à Euronext Paris et classées en fonction de leur capitalisation boursière, du nombre de titres disponibles sur le marché et des capitaux échangés. Cet indice, dont la composition est revue tous les trimestres, est représentatif des différents secteurs d'activités et a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française.

ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC 40®



RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE CAC 40®



AUTOMOBILE	2,9%
BANQUE	8,3%
MATÉRIAUX DE BASE	1,9%
CHIMIE	4,6%
CONSTRUCTION	6,7%
AGROALIMENTAIRE	6,7%
BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS	7,9%
ASSURANCE	3,1%
PÉTROLE ET GAZ	13,7%
CONSOMMATION COURANTE	8,3%
DISTRIBUTION	3,2%
TECHNOLOGIE	2,3%
TÉLÉCOMS	4,1%
ENERGIE	7,3%
MEDIAS	4,0%
IMMOBILIER	2,2%
SANTÉ	12,2%
HOTELLERIE ET LOISIRS	0,6%

Source : Bloomberg au 26/09/2011

LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES ONT TRAIT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

EASY CAC 2

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type

Titre de créance de droit français

Emetteur

SG Option Europe
(filiale à 100% de Société Générale)

Garant

Société Générale
(Moody's Aa3, Standard & Poor's A+)
Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure¹

Devise

Euro

Code ISIN

FR0011124999

Code Eusipa

1260 – Express Certificates

Cotation

Bourse de Luxembourg

Éligibilité

Contrats d'Assurance vie, de Capitalisation
ou Comptes titres

Garantie du capital

Pas de garantie en capital

Prix d'émission

99,75% du Montant Nominal Total

Période de commercialisation

Entre le 14/10/2011 et le 13/01/2012, le prix progressera régulièrement au taux de 1,0% pour atteindre 1 000 euros le 13/01/2012

Valeur Nominale

1000 EURO

Date d'émission

14/10/2011

Date d'échéance

22/01/2020

Date de constatation initiale

13/01/2012

Dates de constatation annuelle

14/01/2013; 13/01/2014; 13/01/2015; 13/01/2016;
13/01/2017; 15/01/2018; 14/01/2019; 13/01/2020

Dates de remboursement anticipé

23/01/2013; 22/01/2014; 22/01/2015; 22/01/2016;
24/01/2017; 24/01/2018; 23/01/2019

Sous-jacent

Indice CAC 40®

Marché secondaire

Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%

Commission de souscription/rachat

Néant/Néant

Commission de distribution

Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,525% du montant des Titres effectivement placés. Toute information complémentaire relative aux rémunérations ci-dessus pourra être fournie par Société Générale à ses clients, sur demande.

Règlement/Livraison

Euroclear France

¹ Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Facteurs de risque : **Les investisseurs doivent se reporter au prospectus et à tout « Final Terms » avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit.**

Risque de crédit : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils. Société Générale ne peut être tenue responsable des conséquences notamment financières résultant de l'investissement dans ce produit.

Ajustement ou substitution - remboursement anticipé du produit : Société Générale se réserve la possibilité de procéder à des ajustements ou substitutions, voire de rembourser par anticipation le produit, notamment en cas d'événements affectant le(s) sous-jacent(s). Le remboursement anticipé du produit peut entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel.

Pas de protection du capital : Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur les titres. Seule Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. « CAC 40[®] » et « CAC[®] » sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V. »

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives d'Emission » (en date du 12/10/2011 se rattachant au prospectus de base (en date du 21 avril 2011) approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, (sous le n° de visa C-10647) et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Les Conditions Définitives d'Emission » et le résumé du prospectus de base en français sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, «www.amf-france.org». Le prospectus de base est disponible sur le site Internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces mêmes documents et les suppléments à ce prospectus de base sont disponibles sur le site «prospectus.socgen.com» ou peuvent être obtenus auprès de Société Générale sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risque» du Prospectus.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.